



Obligation depollution des sols

Par **digy**, le **13/04/2019** à **12:59**

Bonjour,rnrnSuite à la construction d'une école primaire dans ma commune, sur l'emplacement d'un ancien garage automobile; le maire a publié un communiqué, indiquant qu'en France il n'y a aucune loi qui oblige à dépolluer le sous-sol ou le sol avant d'entreprendre une construction.rnrnQu'en est-il exactement ?

Par **morobar**, le **14/04/2019** à **09:06**

Bonjour,rnComme toujours des lois et textes en mille-feuille.rn<https://www.lemoniteur.fr/article/sols-pollues-et-potentiellement-pollues-transférer-l-obligation-de-remise-en-etat.1347654>